

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 3 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 mai 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, Eric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 5 et du 18 avril 2016.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016.
 - 4.2 Proclamation de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 29 mai au 4 juin 2016 sous le thème "*A vous de jouer!*".
 - 4.3 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2016-2017 du courtier Essor Assurances-Placements Conseils inc. pour les contrats en assurances "Aéroport" et "Vie/Accident des pompiers volontaires".
 - 4.4 Proclamation de la "Semaine nationale de la santé mentale" du 2 au 8 mai 2016 sous le thème "*7 astuces pour être bien dans sa tête*".
 - 4.5 Proclamation de la "*Semaine de la sécurité civile*" du 1^{er} au 7 mai 2016 sur le thème "*La nature ne pardonne pas!*".
 - 4.6 Adjudication du contrat - Vérification comptable annuelle pour le terme 2016-2017-2018 déposée par Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L.
 - 4.7 Enveloppe budgétaire politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 "Toitures tropicales et palapas" - Corporation Éco-Parc des Etchemins.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Attestation que les compensations distribuées à la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".
 - 5.2 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2016 au 14 mai 2017.

- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture seulement de granulats MG-20 (Classe B-Classe A) et CG-14 pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin - Année 2016.
- 5.4 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs ainsi que pour la réfection d'une partie de la route 277.
- 5.5 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs à Lac-Etchemin pour l'année 2016.
- 5.6 Adjudication du contrat pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2016.
- 5.7 Adjudication du contrat pour le lignage des rues de la municipalité - Année 2016.
- 5.8 Autorisation de signature - Entente en matière de sauvetage d'urgence en milieu isolé avec les municipalités de Saint-Magloire, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon.
- 5.9 Adoption du règlement numéro 160-2016 modifiant le règlement numéro 93-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 5.10 Résolution pour l'entretien du bassin de rétention dans le futur développement domiciliaire de M. Doris Beaudoin.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Adoption du règlement numéro 158-2016 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2016.
- 7.2 Confirmation et acceptation - Embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour - Année 2016.
- 7.3 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2016.
- 7.4 Proclamation de la "Semaine québécoise des familles" du 9 au 15 mai 2016 et de la "Journée internationale des familles" le 15 mai 2016.
- 7.5 Autorisation de signature - Contrat pour l'engagement d'un entraîneur pour le programme d'entraînement au tennis pour les jeunes et les adultes.
- 7.6 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.7 Résolution d'embauche pour M. Rock Bizier comme employé auxiliaire à titre de journalier.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a) Participation et partenariat au Tournoi de golf Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins (CCBE) le 8 juin 2016.
- b) Partenariat - Tournoi de golf «Omnium Marie-Michèle Gagnon», édition 2016 le 9 juillet 2016.
- c) Partenariat - Tournoi de golf du 45^e anniversaire de la coopérative du Club de golf Lac-Etchemin le 9 septembre 2016.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

075-05-2016

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET DU 18 AVRIL 2016**

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 5 et du 18 avril 2016 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

076-05-2016-1

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

076-05-2016-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

077-05-2016
4.1 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2016**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 (Réf: Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

Adoptée à l'unanimité.

078-05-2016
4.2 **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 29 MAI AU 4 JUIN 2016 SOUS LE THÈME "À VOUS DE JOUER!"**

Considérant que la "*Semaine de la municipalité*" est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté et nous permet aussi de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de "leur" administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

De proclamer la semaine du 29 mai au 4 juin 2016 "*Semaine de la municipalité*" qui se déroulera sous le thème "*À vous de jouer!*".

Adoptée à l'unanimité.

079-05-2016
4.3 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2016-2017 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES-PLACEMENTS CONSEILS INC. POUR LES CONTRATS EN ASSURANCES "AÉROPORT" ET "VIE / ACCIDENT DES POMPIERS VOLONTAIRES"**

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 26 avril 2016 du courtier Michel Pigeon d'ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires et pour l'assurance Aéroport;

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement annexée à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2016.

Adoptée à l'unanimité.

080-05-2016
4.4 **PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 2 AU 8 MAI 2016 SUR LE THÈME "7 ASTUCES POUR ÊTRE BIEN DANS SA TÊTE"**

Considérant que la "**Semaine nationale de la santé mentale**" qui se déroule du

2 au 8 est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème "*7 astuces pour être bien dans sa tête*";

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com**
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un Conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE, M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de Lac-Etchemin et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des "*7 astuces pour être bien dans sa tête*".

Adoptée à l'unanimité.

081-05-2016
4.5

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE " DU 1^{ER} AU 7 MAI 2016 SUR LE THÈME "LA NATURE NE PARDONNE PAS!"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2016, semaine de la sécurité civile, sur le thème "*La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci!*".

Adoptée à l'unanimité.

082-05-2016
4.6

ADJUDICATION DU CONTRAT - VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE POUR LE TERME 2016-2017-2018 DÉPOSÉE PAR LEMIEUX NOLET S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de renouvellement du 5 avril 2016 pour la vérification comptable annuelle (terme 2016-2017-2018) déposée par Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. aux montants suivants plus les taxes applicables :

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 :	8 975 \$
Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 :	9 250 \$
Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 :	9 525 \$

Adoptée à l'unanimité.

083-05-2016
4.7

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2017 "TOITURES TROPICALES ET PALAPAS" - CORPORATION ÉCO-PARC DES ETCHEMINS

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet "Toitures tropicales et palapas" présenté par la Corporation Éco-Parc des Etchemins;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin réserve une partie de son enveloppe budgétaire de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 correspondant à un montant de 7 000 \$ pour le projet "Toitures tropicales et palapas" présenté par la Corporation Éco-Parc des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

084-05-2016
5.1

ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL"

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 155 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que certains éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ses routes (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objets du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".

Adoptée à l'unanimité.

085-05-2016
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2016 AU 14 MAI 2017

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2016 au 14 mai 2017;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 19 avril 2016;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Type mach.	Marque	Modèle	Année	Code MTQ	Équipements disponibles							Période disp.	Tarif horaire (avant les taxes)			
					Attache rapide	Brise roches	Godet à fossé	Godet convent.	Lame avant	Limiteur de portée	Pouce hydraul.		Défonceuse	Carrières Etchemin inc.	Excavations Lafontaine & Fils inc.	
Pelle	Caterpillar	303.5E2 CR	2015	1302	X	X	X	X	X		X	12 mois		78,00 \$		
	Komatsu	PC35	2008		X		X	X	X		X	15-mai	70,00 \$			
					X	X	X	X	X		X	15-mai	100,00 \$			
Pelle	Komatsu	PC138US	2007	1306	X		X	X	X	X	X	Été	82,00 \$			
												Hiver	100,00 \$			
Pelle	Doosan	DX140L CR-3	2014	1308	X		X	X	X	X	X	Été		95,00 \$		
												Hiver		105,00 \$		
Pelle	Komatsu	PC200LC	2007	1313	X		X	X		X	X	Été	95,00 \$			
												Hiver	110,00 \$			
	Caterpillar	320CL	2002		X		X	X		X		X	Été		100,00 \$	
													Hiver		115,00 \$	
Pelle	Kobelco	SK290LC	2005	1315	X		X	X		X		Été		110,00 \$		
												Hiver		125,00 \$		
Pelle	Komatsu	PC300	2007	1320	X		X	X		X		Été	110,00 \$			
												Hiver	125,00 \$			
	Komatsu	PC300	2006		X		X	X		X			Été	115,00 \$		
													Hiver	125,00 \$		
	Komatsu	PC300	2006		X		X	X		X	X		Été	115,00 \$		
													Hiver	125,00 \$		
	Komatsu	PC300	2005					X	X		X	X		Été	105,00 \$	
														Hiver	125,00 \$	
	Hitachi	450LC	2004		X			X	X					Été	195,00 \$	
														Hiver	200,00 \$	
Tracteur	John Deere	550HLGP	2000	0456								6 mois		100,00 \$		
Camion 16	Inter	7600	2011									12 mois		sous-poste		

tonnes	Volvo	VHD	2004													15-mai	sous- poste		
	Sterling	LT9513	1999													8 mois		sous- poste	
	Inter	SBA267 46X4	1991													8 mois		sous- poste	
Camion 25 tonnes	Larochelle	M402- D227- 2648-6-6	2003															sous- poste	
	Freightliner	FL120 Classic	2000															sous- poste	
Camion fardier	Fontaine	Magnitude 50	2014													12 mois		130,00 \$	
	Freighliner	FL120 Classic	2000													12 mois		130,00 \$	
	Kenworth	Con	1995													15-mai	125,00 \$		
Chargeur sur roues	John Deere	644	1989	0720												15-mai	90,00 \$		
Chargeur sur roues	Komatsu	WA 250 PZ-6	2008	0725												12 mois		110,00 \$	
	Case	621D	2003														12 mois		110,00 \$
	John Deere	544H	2002														12 mois		110,00 \$
Rouleau	Superpac	540	2002	2065												6 mois		90,00 \$	

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les deux (2) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des deux (2) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

086-05-2016
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT DE
GRANULATS MG-20 (CLASSE B-CLASSE A) ET CG-14 POUR LA
RÉFECTION DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-
ETCHEMIN - ANNÉE 2016**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la fourniture seulement de granulats MG-20 (classe B-Classe A) et CG-14 pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin pour l'année 2016;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 21 avril 2016;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues et a effectué les calculs afin d'établir le prix avec transport de chaque catégorie de granulats et pour chaque secteur :

Description	Quantité approximative (tonne métrique)	Carrière Ste-Rose 9118-9167 Québec inc. Prix unitaire (à la tonne métrique)		Les Excavations Lafontaine inc. Prix unitaire (à la tonne métrique)		Claude Carrier inc. (carrière de Lac-Etchemin) Prix unitaire (à la tonne métrique)		Claude Carrier inc. (carrière de Sainte-Rose) Prix unitaire (à la tonne métrique)	
		Granulat seulement	Granulat incluant le coût du transport	Granulat seulement	Granulat incluant le coût du transport	Granulat seulement	Granulat incluant le coût du transport	Granulat seulement	Granulat incluant le coût du transport
MG-20 classe B – Sud-Ouest de la municipalité (secteur A)	2 000	6.70 \$	11.57 \$	8.95 \$	14.45 \$	6.90 \$	12.23 \$	6.90 \$	11.43 \$
Redevance carrières et sablières :		0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$
TPS :		0.36 \$	0.61 \$	0.48 \$	0.75 \$	0.37 \$	0.64 \$	0.37 \$	0.60 \$
TVO :		0.72 \$	1.21 \$	0.95 \$	1.50 \$	0.75 \$	1.28 \$	0.75 \$	1.20 \$
Total :		8.34 \$	13.95 \$	10.94 \$	17.26 \$	8.58 \$	14.71 \$	8.58 \$	13.79 \$
MG-20 classe B – Nord-Est de la municipalité (secteur B)	3 000	6.70 \$	12.52 \$	8.95 \$	11.66 \$	6.90 \$	11.88 \$	6.90 \$	12.52 \$
Redevance carrières et sablières :		0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$
TPS :		0.36 \$	0.65 \$	0.48 \$	0.61 \$	0.37 \$	0.62 \$	0.37 \$	0.65 \$
TVO :		0.72 \$	1.30 \$	0.95 \$	1.22 \$	0.75 \$	1.24 \$	0.75 \$	1.30 \$
Total :		8.34 \$	15.03 \$	10.94 \$	14.05 \$	8.58 \$	14.30 \$	8.58 \$	15.03 \$
MG-20 classe B – Travaux route 277 (secteur C)	80	6.70 \$	11.26 \$	8.95 \$	12.93 \$	6.90 \$	10.73 \$	6.90 \$	11.33 \$
Redevance carrières et sablières :		0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$
TPS :		0.36 \$	0.59 \$	0.48 \$	0.67 \$	0.37 \$	0.56 \$	0.37 \$	0.59 \$
TVO :		0.72 \$	1.18 \$	0.95 \$	1.35 \$	0.75 \$	1.13 \$	0.75 \$	1.19 \$
Total :		8.34 \$	13.59 \$	10.94 \$	15.51 \$	8.58 \$	12.98 \$	8.58 \$	13.67 \$
MG-20 classe A – Travaux route 277 (secteur C)	1 250	10.00 \$	14.56 \$	9.95 \$	13.93 \$	-	-	-	-
Redevance carrières et sablières :		0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$				
TPS :		0.53 \$	0.76 \$	0.53 \$	0.72 \$				
TVO :		1.06 \$	1.51 \$	1.05 \$	1.45 \$				
Total :		12.14 \$	17.39 \$	12.09 \$	16.66 \$				
CG-14 – Travaux route 277 (secteur C)	130	6.70 \$	11.26 \$	-	-	6.70 \$	10.53 \$	6.70 \$	11.13 \$
Redevance carrières et sablières :		0.56 \$	0.56 \$			0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$	0.56 \$
TPS :		0.36 \$	0.59 \$			0.36 \$	0.55 \$	0.36 \$	0.58 \$
TVO :		0.72 \$	1.18 \$			0.73 \$	1.11 \$	0.73 \$	1.17 \$
Total :		8.34 \$	13.59 \$	-	-	8.35 \$	12.75 \$	8.35 \$	13.44 \$

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à :

Compagnie	Tonne	Granulat	Secteur de la municipalité	Prix taxes et redevances incluses
Claude Carrier inc. (Carrière de Sainte-Rose)	+/- 2 000	MG-20 Classe B	Sud-Ouest (A)	8,58 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	+/- 3 000	MG-20 Classe B	Nord-Est (B)	10,94 \$
Claude Carrier inc. (Carrière de Lac-Etchemin)	+/- 80	MG-20 Classe B	Route 277 (C)	8,58 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	+/- 1 250	MG-20 Classe A	Route 277 (C)	12,09 \$
Claude Carrier inc. (Carrière de Lac-Etchemin)	+/- 130	CG-14	Route 277 (C)	8,35 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture seulement des granulats MG-20 (Classe B-Classe A) et CG-14 pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin - Année 2016 aux offres reçues, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS AINSI QUE POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 277

Considérant l'appel d'offres publics pour la fourniture de +/- 2 090 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et certains rangs de la municipalité et pour la réfection d'une partie de la route 277;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 27 avril 2016;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
Les Entreprises Lévisiennes inc.	EC-10 :	110,04 \$/tonne
	ESG-14	135,96 \$/tonne
Pavage Sartigan ltée	EC-10 :	124,90 \$/tonne
	ESG-14 :	145,88 \$/tonne
Pavage Abénakis ltée	EC-10 :	95,39 \$/tonne
	ESG-14 :	130,71 \$/tonne
Construction B.M.L. - Division Sintra inc.	EC-10 :	112,74 \$/tonne
	ESG-14 :	145,28 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Abénakis ltée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Pavages Abénakis ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Pavages Abénakis ltée", la fourniture et la pose de +/- 2 090 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection d'une partie de la route 277, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 95,39 \$/tonne - EC-10 (PG 58-28) et au prix de 130,71 \$/tonne - ESG-14 (PG 58-34), taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

088-05-2016
5.5

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL DE CERTAINES RUES ET RANGS À LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et de la municipalité pour l'année 2016;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 19 avril 2016;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
- Pavages Colgan et Frères inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	293,83 \$/tonne
- Pavage Beauce-Amiante inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	328,31 \$/tonne
- Pavage Gilles Audet inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	140,53 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavage Gilles Audet inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture la livraison et l'installation de +/- 90 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2016 à "Pavage Gilles Audet inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Pavage Gilles Audet inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 90 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2016, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 140,53 \$/tonne incluant les redevances carrières et sablières et les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

089-05-2016
5.6

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES ET/OU FOSSÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2016 de la municipalité;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 13 avril 2016;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

TYPE D'ÉQUIPEMENT				
9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)		Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 30 pieds
	Tarif horaire :	69,50 \$ /h	81,50 \$ /h	81,50 \$ /h
	TPS :	3,48 \$	4,08 \$	4,08 \$
	TVQ :	6,93 \$	8,13 \$	8,13 \$

	Grand total avec taxes :	79,91 \$	93,71 \$	93,71 \$
Débroussaillage J.M.S. inc.		Débroussailleuse déportée avec coupe 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 30 pieds
	Tarif horaire :	89,95 \$ /h	89,95 \$ /h	96,00 \$ /h
	TPS :	4,50 \$	4,50 \$	4,80 \$
	TVQ :	8,97 \$	8,97 \$	9,58 \$
	Grand total avec taxes :	103,42 \$	103,42 \$	110,38 \$

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à l'entreprise 9114-3917 Québec Inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2016 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

Adoptée à l'unanimité.

090-05-2016
5.7

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ - ANNÉE 2016

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour le lignage des rues de la municipalité pour l'année 2016;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 13 avril 2016;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Description	Longueur/quantité approximative	Prix /m linéaire ou unitaire Dura-Lignes	Total Dura-Lignes
Lignes blanches continues :	5 000 mètres	0,350 \$	1 750,00 \$
Lignes jaunes continues doubles :	3 100 mètres	0,525 \$	1 627,50 \$
Lignes jaunes continues simples:	500 mètres	0,350 \$	175,00 \$
Lignes d'arrêts :	16	25,00 \$	400,00 \$
Traverses piétonnières :	6	45,00 \$	270,00 \$
Logos bicyclettes :	3	20,00 \$	60,00 \$
Logos de macles :	3	20,00 \$	60,00 \$
Logos de piétons :	3	20,00 \$	60,00 \$
Flèches simples :	4	20,00 \$	80,00 \$
Blocs pour traverses :	9	10,00 \$	90,00 \$

Logos défense de stationner :	4	20,00 \$	80,00 \$
Hachures :	35 mètres	3,00 \$	105,00 \$
Lignes continues chaque côté des blocs pour traverses :	54 mètres	1,85 \$	99,90 \$
Case de stationnement pour personnes à mobilité réduite	3	95,00 \$	285,00 \$
Lignes blanches de stationnement (largeur 120 mm) :	76 mètres	1,85 \$	140,60 \$
SOUS-TOTAL :			5 283,00 \$
T.P.S. :			264,15 \$
T.V.Q. :			526,98 \$
TOTAL :			6 074,13 \$

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues de la municipalité à la firme "Dura-Lignes inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Dura-Lignes inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues de la municipalité pour l'année 2016 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

Adoptée à l'unanimité.

091-05-2016
5.8

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE EN MATIÈRE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-MAGLOIRE, NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND ET SAINT-PHILÉMON

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le maire M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à la présente résolution de même qu'à consentir à toutes clauses et conditions qu'ils jugeront dans l'intérêt de la municipalité en regard de ladite entente en matière de sauvetage d'urgence en milieu isolé avec les municipalités de Saint-Magloire, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon.

Adoptée à l'unanimité.

092-05-2016
5.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 93-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 160-2016, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

093-05-2016
5.10

RÉSOLUTION POUR L'ENTRETIEN DU BASSIN DE RÉTENTION DANS LE FUTUR DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE M. DORIS BEAUDOIN

Considérant que M. Beaudoin a un projet de développement domiciliaire sur son

lot numéro 3 602 602 situé entre la route 277 et la rue Dallaire;

Considérant que le projet de M. Beaudoin a été présenté au Conseil municipal et que celui-ci est favorable audit projet;

Considérant qu'il y aura signature d'un protocole d'entente entre la municipalité et le promoteur;

Considérant qu'un programme d'entretien a été élaboré pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales du futur développement;

Considérant que la municipalité doit adopter une résolution afin de s'engager à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à entretenir le bassin de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

094-05-2016
6.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2016 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment que le règlement numéro 158-2016 a été mis à la disposition de tous les membres du conseil, pour étude et consultation;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance du règlement numéro 158-2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 158-2016 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

095-05-2016
7.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés

auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2016 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

096-05-2016
7.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - ANNÉE 2016

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné du responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2016, à savoir :

Anabel Vallières, Emilie Chabot, Félicia Lapointe, Mégan Chabot, Nicolas B. Tanguay, Noémie Tanguay, Pier-Alexandre Lagrange et Vicky Jolin.

Adoptée à l'unanimité.

097-05-2016
7.3

ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2016

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2016;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 35% des investissements avant taxes et 20 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QUE les sommes soient versées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

098-05-2016
7.4

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 9 AU 15 MAI 2016 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2016

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 9 au 15 mai 2016 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

Adoptée à l'unanimité.

099-05-2016
7.5

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT POUR L'ENGAGEMENT D'UN ENTRAÎNEUR POUR LE PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT AU TENNIS POUR LES JEUNES ET LES ADULTES

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire offrir un programme d'entraînement au tennis pour les jeunes et les adultes à Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs, M. José Poulin, à signer le contrat à intervenir entre M. Jean-Philippe Deblois et la municipalité;

QUE le Conseil municipal verse une somme maximale de 1 550 \$ pour la durée du contrat selon les clauses prévues dans ce dernier soit six (6) séances à quatre (4) groupes d'une durée de 5 h par semaine à un taux de 45 \$/heure pour deux (2) instructeurs.

Adoptée à l'unanimité.

100-05-2016
7.6

VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu deux (2) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

Rosemarie Bégin-Tanguay	183,03 \$
Snowboardcross - 31 mars au 7 avril 2016	
Nationaux américains - Cooper Mountain, Colorado	
Rosemarie Bégin-Tanguay	50,49 \$
Snowboardcross - 29 février au 4 mars 2016	
Course NorAm + FIS, SugarLoaf, Carrabasset	
Valley, ME, USA	

Adoptée à l'unanimité.

101-05-2016
7.7

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR M. ROCK BIZIER COMME EMPLOYÉ AUXILIAIRE À TITRE DE JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Rock Bizier comme employé auxiliaire à titre de journalier, le tout effectif à la date d'embauche soit le 25 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

102-05-2016
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2016 pour la somme de 286 767,96 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 146 548,26 \$ et déboursés directs: 140 219,70 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

103-05-2016
11.1-a) **PARTICIPATION ET PARTENARIAT AU TOURNOI DE GOLF CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS (CCBE) LE 8 JUIN 2016**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de trois (3) billets (une participation au golf/souper et deux participations au golf) à titre de contribution financière pour cette activité de financement au profit de l'organisme et accepte l'offre de partenariat « Plan argent » au coût de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

104-05-2016
11.1-b) **PARTENARIAT AU TOURNOI DE GOLF « OMNIUM MARIE-MICHÈLE GAGNON » LE 9 JUILLET 2016**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre de « Commanditaire » avec le plan de visibilité afférent au montant de 500 \$ à titre de contribution financière pour cette activité bénéfice au profit de la Fondation de la relève des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

105-05-2016
11.1-c) **PARTENARIAT - TOURNOI DE GOLF DU 45^E ANNIVERSAIRE DE LA COOPÉRATIVE DU CLUB DE GOLF LAC-ETCHEMIN LE 9 SEPTEMBRE 2016**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre de « Partenariat Argent » avec le plan de visibilité afférent au montant de 1 000 \$ à titre de contribution financière pour cette activité de financement.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres

et des dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER